

**EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*Date de Convocation : 14/06/2024

\*Date d'Affichage : 14/06/2024

\*Conseillers en exercice : 23

\*PRÉSENTS : 13

\*VOTANTS : 17

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

**Etaient présents** : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE  
Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Dominique REVEILLERE, Madame Nadine DAGUENET,

Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Claude COLLINEAU, Monsieur Fodié DIARRA

**Etaient absents excusés** :

Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE,

Monsieur Michel PLAIGNAUD pouvoir à Monsieur Hervé BERTRAND

Madame Murielle FANOUILLE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP

Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Thierry LACOUR, Madame Sophie Rima GHADBAN Monsieur Olivier SCARSETTO,

Monsieur Fabien BOSC, Madame Emilie POUJOL.

Monsieur Jean Bernard LASMARRIGUES Glénat a été désigné Secrétaire de séance.

**DEL N°8 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°16 DU 28 MARS  
2024 CONCERNANT LES TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE  
PUBLIC POUR LA FETE DU VILLAGE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de Margency,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité, de la commission des Finances du 13/06/2024

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame Isabelle CORNELOUP, Maire adjointe aux finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** les tarifs comme il suit :

**Restauration Ambulante (Food Truck) :**

- Sur toute la période de l'évènement (3 jours) : 180 € sans énergie
- Sur toute la période de l'évènement (3 jours) : 210 € avec énergie
- Sur une journée : 80 € avec énergie
- Sur une journée : 70 € sans énergie
- Sur 2 jours : 150 € avec énergie
- Sur 2 jours : 140 € sans énergie

**Emplacement à titre provisoire (Stand) :**

Stand 3 mètres

Tarif : 400€

Barnum 3 X 3 mètres

2 chaises

1 table

Stand 6 mètres

Tarif : 700 €

Barnum 3 X 6 mètres

4 chaises

2 tables

Stand 9 mètres

Tarif : 1000 €

Barnum 3 X 9 mètres

6 chaises

3 tables

Prix de location pour 1 table/2 chaises = 60 euros pour les 3 jours

Pour les Associations Margencéennes et les Associations subventionnées par le CCAS : *Gratuité*

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.



Fait à Margency, le 21/06/2024

Le Maire

Thierry

